



PRIX DES PRESTATIONS EN EUROS TTC

Tarif applicable à compter du 01/06/2022

HONORAIRES DE NEGOCIATION SUR TRANSACTIONS VENTE

Jusqu'à 62 000 € :	Forfait de 4000 Euros
De 62.000 € à 99.000 € :	6,5 % du prix principal
De 100 000 € à 149.999 € :	6 % du prix principal
De 150 000 € à 249.999 € :	5 % du prix principal
De 250 000 € à 499.999 € :	4 % du prix principal
Au-delà	3.5 % du prix principal

Les terrains (constructibles et non-constructibles) Forfait de 2500 € TTC

Les honoraires de négociation sont à la charge de l'acquéreur.

HONORAIRES LOCATION

Visite, constitution du dossier et rédaction bail :

Un mois de loyer: moitié à la charge du bailleur, moitié à la charge du locataire

Etat de lieux : 150 € à la charge du bailleur

QUENECAN IMMOBILIER SARL SCOP au capital variable. RCS Lorient 524 184 678 – siret n° 524 184 678 00018
APE 6831Z - Carte professionnelle n° CPI 56022016000005835 délivrée par la Préfecture du Morbihan - Garantie
financière :
Transactions sans manquement de fonds : 110 000 €, garantie par la SO.CA.F. – 26, Avenue de Suffren - 75 015 PARIS
TVA Intracommunautaire FR37524184678